

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Rapport d'évaluation externe du Master Agrobusiness de l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion l'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB)

Equipe d'évaluation :

M. Ibrahima Samba DANKOCO, Professeur Titulaire des universités, Président

M. Abdoulaye DRAME, Professeur assimilé, Membre

M. Aliou NDIAYE, spécialiste en Chaine de valeur agricole, membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président



Juin 2021

Table des matières	Erreur ! Signet non défini.
Introduction	3
1. Présentation de l'université Gaston Berger.....	3
2. Présentation de l'UFR SEG et du Master.....	4
3. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	4
4. Description de la visite sur le terrain.....	5
5. Appréciation du master Agrobusiness au regard des standards de l'ANAQ-SUP	7
6. Points forts du programme	16
7. Points faibles du programme.....	16
7. Appréciation générale du programme	17
8. Recommandations au programme	17
9. Recommandations à l'ANAQ-SUP.....	18
10. Proposition de décision :	18

Introduction

Par décision Numéro **010 du 15 janvier 2021**, l'équipe d'experts composée de deux académiques (Pr. Ibrahima Samba DANKOCO et Pr. Abdoulaye DRAME) et d'un professionnel (M. Aliou NDIAYE) a été mandatée par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) pour procéder à l'évaluation externe du Master Agrobusiness de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

La mission d'évaluation s'est déroulée en quatre étapes :

- une phase d'analyse documentaire consistant à exploiter les différents documents remis aux experts par l'ANAQ-Sup,
- la visite sur site qui comprend :
 - une rencontre avec la direction de l'établissement et avec les responsables du programme ;
 - une rencontre avec les différentes composantes que sont le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATs) et les Etudiants ;
 - la visite des locaux de l'établissement.
- l'élaboration d'un rapport provisoire à transmettre à l'UFR SEG ;
- l'élaboration du rapport final à transmettre à l'ANAQ-Sup et qui devra prendre en compte les observations ou remarques pertinentes des responsables du programme sur le rapport provisoire.

Le présent rapport revient sur la présentation de l'établissement et du programme, donne un avis sur le rapport d'auto-évaluation, décrit le déroulement de la visite sur le terrain et donne une appréciation du programme au regard des standards de qualité proposés.

1. Présentation de l'université Gaston Berger

Créée par la loi 90-03 du 02 janvier 1990, l'Université de Saint-Louis, est devenue « Université Gaston Berger » (UGB) le 27 février 1997. Elle s'est positionnée dès l'origine comme un centre d'excellence au service du développement. Ainsi dès sa création, elle devait répondre aux exigences d'une université efficace et performante, prenant en compte les nouvelles technologies et pédagogies fruits de la science moderne. Son ouverture correspond aussi à la volonté d'impulser une nouvelle dynamique dans l'enseignement, la formation et la recherche et de faire face à l'augmentation du flux des bacheliers au Sénégal.

L'université Gaston Berger est administrée par un Recteur, une Assemblée universitaire et un Centre des œuvres universitaires

2. Présentation de l'UFR SEG et du Master

L'Unité de Formation et de Recherche de Sciences Économiques et de Gestion fait partie des quatre premières UFR ouvertes en 1990 à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Elle est structurée en deux Sections avec différentes filières ainsi qu'un Institut de formation professionnelle ISEM (Institut Supérieur d'Économie et de Management). Chacune des deux sections (Économie et Gestion) est dirigée par un chef de section. L'ISEM est administré par un Directeur. La vocation de l'UFR-SEG est de former des cadres d'entreprises et d'organismes privés et publics. Son offre d'enseignement a été redéfinie avec le système LMD pour permettre une diversité de profils professionnalisants.

Le master Agrobusiness (AB), a démarré en 2014-2015 en remplacement de la maîtrise en gestion des entreprises agricoles. Il est porté par deux UFR : Sciences agronomiques, d'aquaculture et technologies alimentaires (S2ATA) et Sciences Économiques et de Gestion (SEG). Cependant, la gestion administrative et pédagogique est confiée à la Section Sciences de Gestion de l'UFR SEG avec un point focal au sein de la Section Production végétale et agronomie de l'UFR S2ATA. Ce master est fondé sur un socle d'Unités d'Enseignements (UE) dans les domaines de la gestion et de l'agronomie.

Le programme vise aussi à fournir aux étudiants une double compétence en gestion et agronomie leur permettant d'exercer des activités professionnelles au sein des organisations ou mettre en place des structures agro-économiques.

3. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation du programme fourni par l'Institution a été rédigé dans un style clair en respectant le canevas du guide d'auto-évaluation de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur du Sénégal (ANAQ-SUP). Il répond de manière globale aux six champs du Référentiel Programme de l'ANAQ-Sup. Pour chaque standard des réponses ont été données aux différentes questions avec des éléments de preuve. Cependant des insuffisances ont été notées aussi bien sur la forme que sur le fond du document. Il s'agit notamment de :

- l'absence d'une appréciation générale à la fin de chaque champ précisant les forces, les faiblesses et les propositions d'amélioration ;
- la non-conformité des éléments de preuve cités à la fin de certains standards (2.02, 2.03, 4.01 4.02, 5.04, 5.05) avec ceux demandés dans le Référentiel programme de l'ANAQ-Sup ;
- réponses non conformes aux questions de certains standards (4.02, 5.04, par exemple).

4. Description de la visite sur le terrain

4.1. Organisation et déroulement de la visite

Une mission de terrain a été effectuée sur le site de l’UFR SEG à Saint Louis, le 13 avril 2021 conformément à l’agenda de visite fourni par l’ANAQ-SUP.

Avant de descendre sur le terrain, les experts ont tenu une réunion pour discuter de la démarche méthodologique de la mission.

L’évaluation de terrain a été menée à travers :

- Une visite à la Direction de l’UFR SEG,
- La présentation de l’établissement et du programme par le responsable du programme, en présence : des trois experts, du Directeur de l’UFR, du Responsable du programme, des enseignants - chercheurs et du responsable de la cellule interne d’assurance qualité de l’UFR SEG. A la suite de la présentation, une discussion riche a été menée autour des différents aspects du programme ;
- Un entretien avec les parties prenantes : le Personnel d’Enseignement et Recherche (PER), le Personnel Administratif Technique et de Service (PATS) et les Étudiants ;
- Une visite des infrastructures (Salle de cours, Bloc administratif, Centre de documentation, Service pédagogique et environnement du site).

4.2. Appréciation de la visite

Aucune difficulté particulière n’a été observée au cours de la visite. Le Directeur de l’UFR, l’équipe du programme, le responsable de la CIAQ et le Chef du service administratif ont considérablement aidé à la bonne réalisation de la mission des experts. La Direction de l’UFR s’est mobilisée pour assurer aux évaluateurs toutes les conditions nécessaires à un bon déroulement de la mission.

Toutes les questions logistiques ont été prises en charge correctement par l’équipe de l’UFR (connexion internet, salle de réunion climatisée avec vidéoprojecteur et café en salle).

La visite a permis aux experts d’apprécier les conditions dans lesquelles le programme est déroulé et d’appréhender les difficultés auxquelles les parties prenantes sont confrontées dans la mise en œuvre du programme.

La visite s’est terminée à 17 heures.

4.3. Présentation de la synthèse des observations

Les informations collectées ont été analysées et synthétisées. La synthèse des résultats de l'évaluation a été présentée à l'ensemble de l'équipe du Master en présence du Directeur, à la fin de l'évaluation de terrain, en deux parties : points forts, points faibles.

5. Appréciation du master Agrobusiness au regard des standards de qualité du référentiel de l'ANAQ-SUP

Champ 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé
Appréciation globale sur le standard : Le Master Agrobusiness est régulièrement dispensé à l'UFR SEG depuis 2014-2015, date de son démarrage. Appréciation globale : ATTEINT
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Appréciation globale sur le standard : Les objectifs de formation sont clairement formulés. En effet, l'objectif général du master Agrobusiness est de former des étudiants avec une double compétence en management et agronomie pour répondre aux besoins économiques du pays en matière d'agrobusiness notamment dans la vallée du fleuve Sénégal, compte tenu de ses potentialités agricoles. De ce point de vue, le programme vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'UFR SEG et de l'UGB. Appréciation globale : ATTEINT
Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
Appréciation globale sur le standard : L'Institution a mis en place des structures dédiées à l'insertion des diplômés et qui s'occupent du partenariat avec les milieux professionnels et socio-économique. Il s'agit notamment de la Direction de l'Innovation, de l'Insertion, de la Prospective et des Services à la Communauté (D2IPSC), du Conseil d'Orientation et des Relations avec les Milieux Économiques (CORME), de l'Incubateur de l'UGB et de la ferme agricole. Le programme s'appuie également sur des vacataires issus du monde professionnel. L'organisation de stages dans des structures de recherche et de développement contribue à offrir une formation adaptée aux besoins du marché du travail. Cependant il n'existe pas de preuve formelle de l'établissement des objectifs de formation en concertation avec le monde professionnel. L'institution doit élargir le partenariat aux entreprises privées et aux organisations

consulaires comme les chambres de commerce, les chambres des métiers au niveau de Saint Louis et des autres régions du Sénégal.

Appréciation globale : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Appréciation globale sur le standard :

Les organes internes de gestion sont représentés par le Conseil d'UFR et le Conseil de section. Le Conseil de section, composé de l'ensemble des enseignants, délibère sur toutes les questions relevant de la pédagogie.

Cependant aucune information n'a été fournie sur la manière dont les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont établis et communiqués à toutes les personnes concernées (PER, PATS et Etudiants). En plus, les PATS doivent être impliqués aux différentes réunions de coordination du programme.

Appréciation globale : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Appréciation globale sur le standard :

Le PER participe activement à toutes les phases de conception, de validation et de mise en œuvre du programme. Cependant, on peut noter l'absence d'un processus formel qui permet d'exploiter les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Pendant la phase de la pandémie de la COVID-19 l'Institution a mis en place une évaluation en ligne qui doit être systématisée et intégrer un système d'analyse et de partage des résultats d'évaluation de manière anonyme.

Appréciation globale : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Appréciation globale sur le standard :

L'UFR dispose d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité avec un responsable nommé en son sein. Dans le cadre de ses activités. La CIAQ a initié une révision des maquettes de l'UFR, ce qui permettra d'avoir une nouvelle offre pour la rentrée 2020-2021. En plus, tous les processus d'auto-évaluation ont été conduits par un comité de pilotage sous la supervision de la CIAQ. Cependant, aucune information précise n'a été donnée sur sa fonctionnalité, sur l'évaluation effective du programme et sur les mesures prises au sein de

l'UFR pour adapter le programme en fonction des résultats obtenus.

Appréciation globale : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Appréciation globale sur le standard :

L'organisation pédagogique s'effectue conformément au décret 2012-1115 relatif au diplôme de Master. Le programme dispose d'une maquette structurée selon les normes du système LMD avec des UE composées d'EC. Les modalités d'enseignement sont bien précisées. Il s'agit de cours magistraux, de TP/TD et de TPE. Chaque semestre est doté de 30 crédits.

On ne trouve pas dans la maquette des UE optionnelles qui permettraient aux étudiants de se spécialiser dans les principaux domaines de l'Agrobusiness.

Appréciation globale : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme d'études proposé couvre les principaux aspects de la discipline. Le Master a un contenu très fourni en matière de gestion et de conseil de l'entreprise mais occulte des parties importantes qui mènent vers la création et la gestion d'affaires (business) dans le domaine de l'Agriculture notamment l'analyse de marché, la fiscalité des entreprises, le développement de produits et de services dans le domaine de l'Agrobusiness. On peut déplorer également le faible volume horaire réservé à l'anglais et l'absence de l'UE PPP et de l'Informatique dans la maquette.

Cependant, aucune information n'est donnée sur l'intégration des résultats de la Recherche dans les enseignements. Il n'existe pas de stages intermédiaires formels et crédités pouvant permettre de préparer l'étudiant au marché du travail. Toutefois, l'intervention de vacataires professionnels facilite la mise en position des étudiants en stage et leur insertion.

Les méthodes d'apprentissage (CM, TP/TD, TPE, visites d'entreprises) et d'évaluation (contrôle continu, examen final) permettent aux étudiants de s'auto-évaluer et d'atteindre les objectifs recherchés en termes de connaissances acquises et de savoir-faire. Ces informations figurent sur la maquette. Mais il aurait été utile qu'elles soient commentées dans le texte.

La communication des notes et des appréciations est faite aux étudiants à travers les rendus d'évaluation.

Appréciation globale : ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'UFR SEG a défini de manière claire les conditions d'évaluation et d'obtention des attestations et de diplômes du master qui sont en conformité avec le décret 2012-1115. Les dispositions sont communiquées à travers la charte des examens.

Appréciation globale : ATTEINT

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme suit régulièrement la progression des étudiants et dispose de statistiques sur le taux de réussite des unités d'enseignements. Le taux de réussite est relativement satisfaisant.

Appréciation globale : ATTEINT

Champs d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)
Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.
Appréciation globale sur le standard : Le programme dispose d'enseignants scientifiquement qualifiés avec les grades requis (Professeurs titulaires, Professeurs assimilés, Maîtres de conférences titulaires, Maîtres de conférences assimilés, Assistants titulaires). Cependant, des informations sur les critères de leur recrutement ne sont pas disponibles. Il en est de même des mesures prises pour garantir, sur plusieurs années, la stabilité du corps enseignant. Le rapport est également muet sur la proportion de l'enseignement assurée par les enseignants permanents. Des fiches d'évaluation des enseignements sont administrées aux étudiants, cependant les outils et la procédure d'exploitation des résultats ne sont pas encore disponibles. Appréciation globale : ATTEINT
Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.
Appréciation globale sur le standard : Dans toutes les universités publiques, grâce à l'organisation des activités pédagogiques, il est défini de manière claire la part de l'enseignement dans le temps de travail des enseignants chercheurs. Pour certaines fonctions comme celle de Recteur on est même déchargé de certaines obligations pédagogiques au profit de l'administration. Toutefois, dans l'UFR, aucune indication formelle n'a été donnée sur la répartition du temps de travail des PER entre leurs activités d'enseignement, de recherche, de prestations de service et d'administration. Appréciation globale :-ATTEINT
Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.
Appréciation globale sur le standard : La mobilité du PER est uniquement assurée dans le cadre des voyages d'études et des relations entre l'UGB et d'autres structures nationales et internationales. Il n'est pas indiqué au niveau des réponses aux questions du standard la composition du PER ainsi que la part des enseignants internes à l'Institution et celle des enseignants invités. Appréciation globale : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.****Appréciation globale sur le standard :**

Le programme s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence en sciences de gestion ou en sciences agronomiques.

La procédure d'admission se fait par sélection de dossiers et entretien avec un jury composé d'enseignants permanents de la section. Les critères de sélection définis par le Conseil de section sont : i) les moyennes et classement, ii) le nombre d'année pour obtenir les licences L1 à L3, ii) la Discipline. Une brève description du projet professionnel est demandée dans la fiche d'admission.

Etant donné le caractère professionnel du Master, le projet professionnel doit occuper un plus grand coefficient pour la note final du candidat.

Un appel à candidature précisant les conditions d'admission est publié via le site Web de l'UGB et les réseaux sociaux.

Appréciation globale : ATTEINT**Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.****Appréciation globale sur le standard :**

Le pourcentage d'hommes est plus important que celui des femmes. Il varie, selon les promotions, de 35,2% à 40% pour les femmes et 60% à 64,7% pour les hommes.

Les conditions d'admission dans le programme et les procédures de réalisation du programme sont uniquement basées sur des critères académiques.

L'égalité des chances entre hommes et femmes est assurée.

Appréciation globale : ATTEINT**Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.****Appréciation globale sur le standard :**

L'organisation des études permet des échanges d'étudiants avec d'autres universités. Cependant, il n'y a pas de programme spécifique de mobilité pour les étudiants du master eu égard à l'absence de conventions avec d'autres institutions d'enseignement supérieur. En plus, l'instabilité des calendriers académiques n'aurait pas permis la mobilité souhaitée dans le cadre

des partenariats avec les universités s'ils existaient.

Appréciation globale : NON ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Appréciation globale sur le standard :

L'encadrement des étudiants est assuré par les enseignants permanents du master et par des vacataires. Le rapport ne donne pas d'informations sur l'évaluation de la qualité de l'encadrement et par conséquent sur la prise en compte des résultats y afférent lors de l'adaptation des enseignements. Il en est de même sur l'utilisation des services d'accueil, de conseil ou d'aide à l'insertion.

Appréciation globale : ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiants sur le marché du travail. En effet, l'intervention de vacataires professionnels et l'organisation des stages de fin d'études dans les structures publiques et privées ainsi que des séminaires sur divers thèmes aident à développer leur employabilité. Cependant, le programme d'études ne dispose pas de cadre spécifique pour l'Insertion ni de base de données à jour sur les alumni. Le programme doit diversifier les partenariats avec le secteur privé, les organisations professionnelles et les collectivités locales pour faciliter l'insertion des alumni.

Les débouchés identifiés dans le programme se limitent à : i) entrepreneur agricole, ii) conseiller agricole. Le programme doit réfléchir avec le secteur privé et orienter la formation dans des métiers spécifiques de l'agrobusiness qui se compte par dizaines (fournisseurs d'intrants, producteur de plant, spécialiste en commercialisation des produits agricoles, agrodealers, prestataire de services de préparation du sol, prestataires de services post-récoltes, conducteur d'engins agricoles, etc.).

Appréciation globale : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme dispose d'infrastructures et d'équipements nécessaires à la réalisation de ses objectifs. En effet, des salles de cours, des bureaux et un centre de documentation existent et sont équipés. On peut toutefois déplorer l'absence de salle informatique et la non prise en compte des personnes à mobilité réduite.

Appréciation globale : ATTEINT

6. Points forts du programme

- Direction et un corps enseignant mobilisés et engagés
- Personnel enseignant en nombre relativement suffisant et bonne qualification scientifique
- Programme pertinent et en adéquation avec les missions de l'UFR
- Effectifs bien maîtrisés
- Une bonne organisation et administration pédagogiques
- Bonne gouvernance pédagogique du programme
- Bonne prise en charge des enseignants vacataires
- Très bonne ambiance dans les relations entre les parties prenantes
- Programme couvrant les principaux domaines de l'économie et de la gestion appliquée à l'Agrobusiness
- Maquette respectant les normes et principes du LMD
- Personnel PATS ayant un bon profil
- Une bonne politique de renforcement des capacités des PATS
- Une bonne régularité dans la mise en œuvre du programme
- Des moyens en infrastructures suffisants
- Bonne appréciation du programme par les étudiants
- Respect de l'égalité Hommes /Femmes
- Volonté réelle d'assurer une implication des milieux professionnels dans les processus pédagogiques du programme
- Bonne adaptation des méthodes d'enseignement aux contraintes liées à la pandémie de la Covid 19
- Une volonté manifeste de la Direction de s'inscrire dans une démarche d'assurance/qualité
- Bon renouvellement des responsables administratifs et pédagogiques
- Des initiatives allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des personnels du programme

7. Points faibles du programme

- Absence de processus d'évaluation formels des enseignements et du programme (enquête de satisfaction, exploitation de l'évaluation des enseignements)
- Une sélection des étudiants qui ne tient pas compte des projets personnels des candidats
- Déficience d'échanges pour les étudiants et les enseignants
- Nécessité de segmenter les débouchés du programme

- Absence de statistiques sur l’insertion et sur les alumni
- Orientation peu pratique du programme (visites d’entreprise, sorties pédagogiques, ateliers de création d’entreprise, logiciels métier, etc.)
- Non implication des PATS dans les réunions de coordination du programme,
- Insuffisance des outils liés à la création et la gestion des entreprises agricoles
- Absence d’une connexion internet permanente
- Faiblesse de la coopération avec les établissements d’enseignement agronomiques et les structures de développement agricoles
- Faiblesse de l’informatique dans le contenu du programme : absence de logiciels métiers
- Faiblesse de l’anglais dans le programme
- Absence d’UE libres et optionnelles
- Faiblesse des aspects commerciaux dans le programme (Négociation, études de marche, Politique de produits et de prix, etc.)
- Absence de stages intermédiaires formalisés et crédités
- Absence d’une salle d’informatique
- Faiblesse dans le ciblage et la diversification des partenaires économiques,
- Non prise en compte des personnes à mobilité réduite
- Problèmes d’équipements et de maintenance (tables banc, tableaux blancs, tableau d’affichage,)
- Négligence de l’hygiène et de l’environnement (poubelles, entretien espaces verts, etc.)

7. Appréciation générale du programme

Le programme de Master agro Business est pertinent et bien orienté vers les besoins réels de formation du Sénégal et de la sous-région de l’Afrique de l’Ouest. Cependant, nous recommandons aux responsables de l’UFR SEG qui en assure le pilotage en coopération avec l’UFR S2ATA de l’UGB d’en améliorer le contenu et l’ouverture à l’extérieur académique et économique.

8. Recommandations au programme

Au vu des constatations faites lors de la visite sur site, nous recommandons à l’UFR SEG et l’UFR S2ATA de l’UGB :

- d’organiser la mobilité des étudiants et des enseignants en direction des autres institutions de formation sous régionales évoluant dans le même domaine ;

- de mieux segmenter les métiers et débouchés du programme en proposant des UE optionnelles aux étudiants de manière à leur permettre de mieux se profiler ;
- de mieux préparer les sortants à l’insertion par l’emploi et l’auto-emploi ;
- de renforcer les aspects pratiques de la formation au bénéfice des apprenants du programme (visites d’entreprise, sorties pédagogiques, ateliers de création d’entreprise, logiciels métier, etc.) ;
- de développer la coopération avec les entreprises et organismes agricole pour une meilleure efficacité externe du programme.

9. Recommandations à l’ANAQ-SUP

Nous proposons à l’ANAQ-Sup de différencier si possible les référentiels d’assurance-qualité entre le secteur privé commercial et le secteur public de l’enseignement supérieur car les deux secteurs n’obéissent pas aux mêmes contraintes et ne poursuivent pas les mêmes logiques :

- pour le premier, on poursuit une logique de profit ;
- alors que, dans le second, on est contraint de rester dans le respect strict de la mission de service public.

Les problèmes de massification dans un contexte de rigueur budgétaire, ainsi que les lourdeurs administratives (code des marchés publics), les difficultés à trouver des stages et des emplois pour les nombreux étudiants, rendent souvent difficile le respect de certains standards dans le public.

Par ailleurs, les faiblesses constatées dans les établissements privés en matière de personnel PER et de recherche, pourraient être relativisées.

Une différenciation pourrait alors permettre d’adapter les référentiels aux différents cas sans sacrifier la nécessité d’un traitement équitable des deux catégories d’institution.

Aussi, nous proposons à l’ANAQ-Sup de mettre en place un dispositif de formation et d’appui, à distance, pour former les personnels de tous les établissements, publics comme privés, soumis aux processus d’habilitation et d’accréditation, pour renforcer leurs capacités à conduire efficacement les dossiers.

10. Proposition de décision :

L’équipe d’expert propose **l’accréditation** du Master en Agro-business de l’UGB